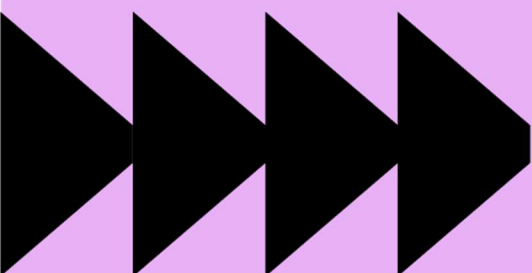


**AQTIS
514
IATSE**




LE GUIDE DU PERMISSIONNAIRE AQTIS 514 IATSE





Table des matières

1. Le statut de permissionnaire	3
2. Les responsabilités du permissionnaire	3
3. Devenir membre de l'AQTIS 514 IATSE	4
Procéder à son adhésion	5
Exemple de calcul des permis de travail sur une production québécoise	5
4. Comparatif des différents statuts	6
5. Équivalence d'expérience	7
6. Trouver son premier contrat	7
7. Votre espace sécurisé	8
Votre profil	8
Vos documents	8
8. Nous contacter	9
Service aux membres	9
Programme de formation professionnelle	9
Relations de travail	9



L'Association québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), section locale 514 IATSE affiliée à la FTQ, représente 8 000 professionnels pigistes œuvrant dans plus de 200 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place, la réalisation et la postproduction d'une production audiovisuelle. Son rôle est d'agir pour l'épanouissement professionnel des techniciens et techniciennes et la croissance de l'industrie québécoise, ici et à l'étranger. L'AQTIS 514 IATSE propulse la passion et le talent de ses membres et contribue ainsi au rayonnement de l'industrie audiovisuelle.

Bienvenue dans votre organisation !

1. Le statut de permissionnaire

Le statut de permissionnaire est octroyé à une personne qui n'est pas membre et à qui l'on permet de travailler sur une production AQTIS 514 IATSE, moyennant un coût qui est prélevé sur sa paie (les frais de permissionnaires, ou permis), et qui n'est pas membre :

- Sur une production sous entente AQTIS-AQPM, le coût des permis est de 7,5 %, en plus des autres déductions ([consulter la grille](#)).
- Sur une production américaine, c'est un montant total de 12,5 % qui est prélevé. Aucun montant n'est prélevé pour l'assurance collective et le RÉR.

2. Les responsabilités du permissionnaire

Si vous êtes permissionnaire et que vous souhaitez évoluer dans l'industrie du cinéma et de la télévision, il est plus avantageux de devenir membre pour ne pas avoir à payer des permis de travail qui sont non remboursables.

En tant que permissionnaire, il est de votre responsabilité de vous informer auprès de l'AQTIS 514 IATSE sur les options de cheminement.



3. Devenir membre de l'AQTIS 514 IATSE

Si vous envisagez un cheminement de carrière dans l'industrie, nous vous invitons fortement à devenir membre. Vous trouverez la procédure d'adhésion en page 5 du document.

Le membre régulier :	
<ul style="list-style-type: none">• Est membre en règle (qui n'a aucune somme due à son dossier);• A droit de parole et de vote aux assemblées de l'Association et de ses instances;<ul style="list-style-type: none">• Ne paie pas de permis de travail;• Cotise aux régimes d'assurance et de retraite.	
Membre en reconnaissance	Membre reconnu
<p>Le membre en reconnaissance est un membre régulier qui est en voie de devenir un membre reconnu.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il n'a pas accès à des postes électifs.• Son nom figure à la liste prioritaire d'accès au travail en deuxième tour.• L'accès aux renseignements en lien avec l'emploi peut faire l'objet de particularités administratives déterminées par le comité exécutif	<p>Le membre reconnu est un membre régulier qui répond aux exigences professionnelles de sa fonction départementale.</p> <ul style="list-style-type: none">• Son nom figure à la liste prioritaire d'accès au travail.

Pour devenir membre, les frais totaux à déboursier sont de 850 \$, répartis comme suit :

- 300 \$: cotisation annuelle, payable par tous les membres.
La cotisation annuelle est effective du 1^{er} janvier au 31 décembre, peu importe le moment de l'année où elle est payée.
- 100 \$: frais unique d'ouverture de dossier à l'AIEST International.
- 450 \$: frais unique d'ouverture d'un nouveau dossier à l'AQTIS 514 IATSE.

Prenez note que **les frais de permissionnaire ne sont pas remboursables.**

Vous cesserez de payer des permis de travail une fois que votre paiement complet des frais d'adhésion aura été acquitté auprès de notre équipe.



Procéder à son adhésion

- Vous devez d’abord compléter la formation Initiation à la vie associative, qui est obligatoire pour devenir membre. Vous pouvez contacter le service formation pour vous inscrire ou avoir des informations, formations@aqtis514iatse.com.
- Vous devez ensuite [compléter les formulaires d’adhésion](#) et les envoyer à l’adresse membres@aqtis514iatse.com. Une fois les formulaires reçus et validés, vous recevrez une confirmation par courriel.
- L’adhésion prendra environ 15 minutes (par téléphone ou en personne). Nous aurons besoin de vos informations personnelles et coordonnées (adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, date de naissance et NAS).
- Pour le paiement des frais associés à l’adhésion, veuillez prévoir une carte de crédit (seul mode de paiement accepté par téléphone). Pour une adhésion en personne à nos bureaux, les modes de paiement acceptés sont :
 - Carte de crédit
 - Carte débit
 - Chèque
 - Argent comptant (montant exact)
- Nous vous donnerons ensuite les informations nécessaires pour votre cheminement en tant que membre, notamment sur les critères requis et sur les formations obligatoires à suivre ([voir les critères de reconnaissance sur la page de chaque département](#))

Exemple de calcul des permis de travail sur une production québécoise

THB (Taux horaire de base – salaire négocié à l’embauche)	20 \$ / heure
MHG (minimum d’heure garanti – correspond aux heures payées à taux simple)	10
Rémunération quotidienne (à taux simple)	200 \$
Coût du permis par jour - 7,5 %	15 \$

4. Comparatif des différents statuts

	PERMISSIONNAIRE	MEMBRE
Comment obtenir ce statut	Dès que l'on signe un contrat sur une production sous entente AQTIS-AQPM ou sur une production américaine.	En suivant la formation initiation à la vie associative, en communiquant avec l'équipe du service aux membres de l'AQTIS 514 IATSE et en réglant le montant lié à l'obtention de ce statut.
Coût à débours	<p>Pas de frais d'ouverture de dossier. Coût des permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7,5 % sur les contrats effectués sur une production sous entente AQTIS-AQPM (consulter la grille) • 12,5 % sur les contrats effectués sur une production américaine. 	<p>850 \$ incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 \$: cotisation annuelle, payable par tous les membres (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre) • 100 \$: frais unique d'ouverture de dossier à AIEST International. • 450 \$: frais unique d'ouverture d'un nouveau dossier à l'AQTIS 514 AIEST.
Avantages		<ul style="list-style-type: none"> • Plus besoin de payer des permis lorsque vous travaillez sur une production • Accès à de meilleures opportunités d'emploi (accès aux offres d'emploi du système d'embauche des techniciens (SET) – vous recevrez le 1^{er} envoi lorsqu'une offre d'emploi est publiée dans une fonction dans laquelle vous êtes reconnu-e, et le 2^e envoi pour les autres fonctions inscrites à votre dossier pour lesquelles vous êtes non reconnu).



5. Équivalence d'expérience

L'AQTIS 514 IATSE pourrait reconnaître une expérience de travail cumulée hors de sa juridiction.

Si vous êtes membre d'un autre local IATSE ou d'un autre syndicat (DGC), vous pouvez nous faire parvenir votre historique d'emploi (rapport d'activités) pour obtenir une équivalence d'expérience, c'est-à-dire faire reconnaître vos journées travaillées pour l'autre syndicat.

Si vous avez travaillé au Québec sur des productions hors de la juridiction de l'AQTIS 514 IATSE, ou si vous arrivez d'un autre pays, vous pouvez nous contacter pour effectuer une demande d'équivalence d'expérience.

6. Trouver son premier contrat

Pour vous aider dans votre recherche d'emploi, nous vous suggérons de consulter :

- **Magazine Qui fait quoi** : www.qfg.com
Vous trouverez, sur le site du Magazine Qui Fait Quoi ?, des articles et de l'information sur les productions à venir et sur les productions actuelles.
- **Site de référence des professionnels de l'audiovisuel québécois** : www.ctvm.info
Avec ce site web, tout comme pour le Magazine Qui Fait Quoi vous trouverez des articles et de l'information sur les productions à venir et/ou les productions actuelles.
- **Association québécoise des producteurs médiatiques** : www.aqpm.ca
Toutes les coordonnées des maisons de production sont consignées sur ce site, dans la section Répertoire des membres. Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, contacter une production en particulier et leur faire parvenir votre candidature.

7. Votre espace sécurisé

Sur le site de l'AQTIS 514 IATSE, en haut à droite, vous trouverez un endroit où vous connecter à votre section sécurisée.



Votre profil

En cliquant sur l'icône d'individu, vous trouverez le menu suivant :



Mon profil : vous trouverez vos informations personnelles que vous pouvez mettre à jour. Ces informations n'apparaissent pas au bottin des membres. Seuls votre numéro de téléphone et votre courriel apparaissent au bottin des membres, pour permettre à un membre ou un producteur autorisé de vous contacter.

Mes préférences : Vous pouvez sélectionner vos abonnements aux envois courriels et aux offres d'emploi

Mes crédits : Vous y trouverez le sommaire de vos crédits (un crédit équivaut à une journée de travail).

Noter qu'un délai de 6 à 8 semaines est à prévoir afin que vos journées de travail AQTIS 514 IATSE soient comptabilisées. Vous y retrouvez les crédits accumulés sur les productions québécoises et sur les productions américaines.

Vos documents



L'AQTIS 514 IATSE y dépose les documents confidentiels à propos de vos assurances, vos rapports d'activités, vos reçus fiscaux, etc.

Vous pouvez consulter le tout ici : <https://aqtis514iatse.com/fr/boite/>



8. Nous contacter

Un numéro pour nous rejoindre : 514 844-2113

Service aux membres

Pour toutes questions concernant l'AQTIS 514 IATSE, pour faire votre adhésion, pour une reclassification ou pour faire reconnaître vos crédits, vous pouvez communiquer avec les préposé-es service aux membres : membres@aqtis514iatse.com

Programme de formation professionnelle

Le Programme de formation professionnelle de l'AQTIS (PFP) offre à ses participants un apprentissage de qualité et des formations orientées vers les nouvelles technologies cinématographiques et télévisuelles.

Afin d'obtenir des informations sur les cours (Initiation à la vie associative ou autre) ou pour faire votre inscription, vous pouvez communiquer avec les préposées aux inscriptions : formations@aqtis514iatse.com

La formation [Initiation à la vie associative](#) (obligatoire pour devenir membre) vise à informer les membres sur l'industrie, le milieu dans lequel ils évoluent, ainsi que sur leurs droits et leurs obligations. L'importance et le rôle du syndicat, de même que les services offerts par l'organisation, sont également des thèmes abordés dans la formation. Des sujets pratiques, tels que comment lire une feuille de temps ou comprendre un contrat, sont traités pour outiller les membres et leur permettre d'exercer leur métier.

Relations de travail

Le service des relations de travail de l'AQTIS 514 IATSE participe activement à la négociation des ententes collectives et il est responsable de leur application et de leur interprétation. Il prend aussi en charge la gestion des dossiers d'indemnisation avec la CSST.

Veuillez noter que chaque production a désormais un conseiller syndical attitré. Vous pouvez consulter les conseillers assignés au <https://aqtis514iatse.com/fr/outils-et-documents/conseillers/>